



Délibération 2024.04.08

Délibération affichée
et exécutoire le :

30/04/24

Le 16 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, CANOREL Stéphanie à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MALASSINET Alain .

8- Cession à titre gratuit d'un chemin rural après enquête publique

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu la délibération en date du 20 juin 2023 décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure,

Vu l'arrêté municipal en date du 5 mars 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mars 2024 au 4 avril 2024,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la cession à titre gratuit à Monsieur et Madame LAINÉ. Les frais, droits et honoraires seront à la charge de la commune de Vatan.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au présent projet.

Le Maire,
Philippe METIVIER

Le secrétaire de séance,
Etienne HUIDO

